

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LYON SWING FESTIVAL

PREAMBULE

LYON SWING FESTIVAL désigne un événement de l'association FAMILY SWING EVENTS dont le siège social est situé 399 montée des roches, 42800 Genilac, immatriculée au répertoire national des associations sous le numéro W423015440. Le LYON SWING FESTIVAL a pour activité l'organisation d'événements culturels en lien avec la culture swing.

ARTICLE 1 – APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations et services effectués par l'événement LYON SWING FESTIVAL. En cas de contradiction entre les Conditions Particulières figurant au formulaire signé par le Client et celles figurant aux présentes Conditions Générales, les dispositions du formulaire sont seules applicables.

ARTICLE 2 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les dénominations, noms commerciaux ou marques des produits demeurent la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs, soit selon les cas l'association FAMILY SWING EVENTS ou tout autre ayant droit.

L'acheteur s'engage à ne pas reproduire les photographies, musiques ou toute autre œuvre protégée par les règles du droit d'auteur pour tout autre usage que celui de sa représentation dans le cercle familial.

Tous les documents techniques remis à nos Clients demeurent la propriété exclusive du LYON SWING FESTIVAL, seul titulaire des droits de propriété industrielle sur ces documents, et doivent lui être rendus à sa demande.

Nos Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents susceptible de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle du LYON SWING FESTIVAL et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers.

ARTICLE 3 – PRODUITS

Les organisateurs du LYON SWING FESTIVAL s'efforcent de décrire et de présenter les produits avec exactitude. La responsabilité de LYON SWING FESTIVAL ne saurait être engagée si des erreurs sont commises.

Par ailleurs, un fournisseur peut être amené à modifier légèrement un produit notamment pour améliorer sa qualité.

Aussi, les photographies présentées sur le site www.lyonswingfestival.com n'entrent pas dans le champ contractuel.

Enfin, les informations figurant sur ce site peuvent être modifiées par le vendeur sans préavis.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE LYON SWING FESTIVAL

Pendant la durée de l'événement, les organisateurs du LYON SWING FESTIVAL s'engagent à rechercher et mettre en œuvre tous les composants tels que définis dans le contrat. Les obligations de LYON SWING FESTIVAL quant au respect des critères pourront être redéfinies si un cahier des charges plus précis est établi et accepté par les parties.

LYON SWING FESTIVAL s'engage à ne pas divulguer les informations fournies par le Client qui seront tenues pour confidentielles.

Le LYON SWING FESTIVAL n'assume aucune responsabilité en cas de circonstances imprévues (maladie des instructeurs, grève des transports, ...) et de leurs conséquences.

Les organisateurs du LYON SWING FESTIVAL se réservent le droit d'apporter des modifications raisonnables au calendrier avant et pendant la durée de l'événement.

Toute information recueillie dans le cadre de l'établissement du cahier des charges pourra être communiquée aux partenaires commerciaux du LYON SWING FESTIVAL qui seront tenus aux mêmes règles de confidentialité.

Les organisateurs du LYON SWING FESTIVAL s'engagent à garantir un environnement sans harcèlement pour tous les participants, quels que soient leur origine ethnique, leur sexe, leur identité sexuelle, leur âge, leur handicap, leur apparence physique et leur taille, leurs compétences en danse ou leurs rôles. Le harcèlement de quiconque sous quelque forme que ce soit n'est absolument pas toléré. Les Clients sont invités à prendre connaissance de la Charte de Comportement mise à disposition par les organisateurs.

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à ne pas dissimuler à l'événement LYON SWING FESTIVAL ou ses intervenants, dissimulation qui serait de nature à retarder, entraver, contrarier, désorganiser le projet ou sa réalisation. Le Client fera en sorte de faciliter l'accès aux informations dont le LYON SWING FESTIVAL aurait besoin. Le Client s'oblige à respecter et à accomplir les conditions particulières de tel(s) ou tel(s) intervenant(s) sélectionné(s) et en particulier à régler tout cautionnement ou garantie qui s'avérerait nécessaire avant le parfait règlement de l'intégralité des sommes dues. Le Client s'engage à ne pas intervenir directement, avant, pendant et après l'événement, auprès des fournisseurs, sous-traitants, artistes, personnels et collaborateurs du LYON SWING FESTIVAL.

ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIERES

LYON SWING FESTIVAL percevra au titre de sa prestation, des honoraires d'intervention définis dans le formulaire.

Le Client reste cependant en droit d'accepter ou non les propositions du LYON SWING FESTIVAL. Il peut les accepter en l'état, en demander toute modification sous réserve des délais autorisant la réalisation de l'événement, ou tout simplement

refuser l'ensemble du projet sans avoir à en préciser les motifs. Dans ce dernier cas, le Client dégagerait immédiatement le LYON SWING FESTIVAL de toute obligation envers lui et ne pourrait prétendre, de ce fait, à quelque remboursement que ce soit de tout ou partie des acomptes et honoraires versées.

L'intégralité des frais de procédure d'huissier ou tout autre débours nécessaire à l'exécution forcée du paiement resteront entièrement à la charge de l'acheteur.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITES ET ASSURANCES

Le Client est responsable de tout dommage direct ou indirect, que lui-même ou les participants pourraient causer au cours de la manifestation. Le LYON SWING FESTIVAL décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (accidents, pertes, vols, dommages) affectant les biens de toute nature (effets personnels, matériels) apportés par le Client ou appartenant aux participants, quel que soit l'endroit où les biens sont entreposés (parking, salons).

Le LYON SWING FESTIVAL sera dégagé de toute obligation au cas où un évènement de force majeure ou fortuit surviendrait (grève, incendie, dégâts des eaux). En aucun cas le LYON SWING FESTIVAL ne peut être tenue pour responsable des préjudices directs ou indirects liés à l'exécution de la (des) prestation(s) fournie(s) par le(s) prestataire(s) concerné(s), lequel est (sont) seul(s) responsable(s) vis à vis du Client.

Le Client déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du formulaire et qu'il est titulaire d'une assurance de responsabilité civile en cours de validité. A cet effet le Client s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs et/ou tout participant le cas échéant, à tout recours à l'encontre de l'organisateur en cas de survenance de quelconque de ces évènements précités.

Le LYON SWING FESTIVAL conseille vivement au Client de se rapprocher de son courtier/agent et/ou assureur afin d'étudier avec lui la validité de son assurance responsabilité civile et la souscription éventuelle d'une assurance complémentaire concernant l'évènement.

ARTICLE 8 – ANNULATION DU CLIENT

En cas de désistement, refus, ou annulation de la part du Client, celui-ci est invité à remplir le formulaire mis à disposition par les organisateurs du LYON SWING FESTIVAL, avant le début de l'évènement, pour choisir s'il souhaite utiliser le montant de son inscription comme avoir pour l'évènement suivant du LYON SWING FESTIVAL, ou bien opter pour un remboursement partiel, selon les conditions fixées.

Si la demande n'est pas formulée avant le début de l'évènement, aucun avoir ou remboursement ne sera possible.

Un remboursement intégral sera effectué en cas de maladie grave ou d'accident grave, sur présentation d'un justificatif.

Un avoir n'est valable que pour l'événement suivant du LYON SWING FESTIVAL. Le Client peut contacter l'organisation par mail avant l'ouverture de la billetterie pour obtenir un code de réduction qui lui permettra d'utiliser son avoir. Le Client possédant un avoir doit s'inscrire comme tout autre personne en fonction des places disponibles au moment de son inscription. Un avoir ne donne pas de priorité sur l'inscription.

Si le Client opte pour un remboursement partiel, le LYON SWING FESTIVAL effectuera un remboursement selon les conditions suivantes :

- Si la demande a été formulée par mail plus de 76 jours avant la date du premier jour de l'événement, le LYON SWING FESTIVAL remboursera au Client 75% des sommes versées.
- Si la demande a été formulée par mail plus de 46 jours avant la date du premier jour de l'événement, le LYON SWING FESTIVAL remboursera au Client 50% des sommes versées.
- Si la demande a été formulée par mail 45 jours ou moins avant la date du premier jour de l'événement, le LYON SWING FESTIVAL n'effectuera pas de remboursement.

ARTICLE 9 – MODIFICATION ET TRANSFÈRE D'INSCRIPTION

Un Client déjà inscrit peut demander une modification d'inscription en remplissant le formulaire dédié mis à disposition par les organisateurs du LYON SWING FESTIVAL, au moins 10 jours avant le premier jour de l'événement.

Toute demande de changement de PASS n'est pas prioritaire sur les listes d'attentes.

Le changement de PASS est effectif seulement si le LYON SWING FESTIVAL a envoyé une confirmation explicite par mail au Client concerné. Des frais supplémentaires seront facturés si le montant plein tarif du PASS souhaité est supérieur au montant payé initialement par le Client lors de son inscription.

Un changement de niveau peut être demandé par le Client pendant l'événement, mais il devra être validé par les professeurs des cours concernés, ainsi que par les organisateurs du LYON SWING FESTIVAL. Si les cours sont complets, aucun changement ne sera possible.

Un Client peut transférer son inscription à une autre personne à condition que les critères du PASS (niveau, rôle) soient adaptés au nouveau participant. Pour cela le Client doit remplir le formulaire dédié mis à disposition par LYON SWING FESTIVAL, au moins 10 jours avant le début de l'événement, afin de transmettre les informations du nouveau participant.

Toute revente de PASS sans l'accord des organisateurs du LYON SWING FESTIVAL est interdite.

Des frais supplémentaires seront facturés au nouveau participant si le montant plein tarif du PASS transféré est supérieur au montant payé initialement par l'ancien participant lors de son inscription, dans le cas où ce dernier aurait bénéficié d'un tarif réduit et que cette réduction n'est plus valable pour le nouveau participant.

L'inscription du nouveau participant n'est affective qu'après confirmation par mail du LYON SWING FESTIVAL.

Le LYON SWING FESTIVAL se réserve le droit de refuser une personne se présentant à l'événement avec un PASS attribué à une autre personne.

ARTICLE 10 – ANNULATION DE L'EVENEMENT

En cas d'annulation par le LYON SWING FESTIVAL d'une ou de plusieurs prestations devant être effectuée(s) à son Client, l'association FAMILY SWING EVENTS présente une assurance responsabilité civile professionnelle. En tout état de cause, elle ne saurait être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de forces majeures définies par le code civil et notamment en cas de grève totale ou partielle, inondation, incendie, panne informatique, accidents de circulation, accidents humains, intempéries, révoltes, manifestations, confinement...

Pour toutes autres causes, LYON SWING FESTIVAL remboursera intégralement les sommes contractualisées par les Clients.

Si l'événement est reporté par les organisateurs du LYON SWING FESTIVAL en raison de circonstances exceptionnelles (restrictions imposées par le gouvernement), les participants auront la possibilité de transférer leurs PASS pour la nouvelle date de l'événement.

ARTICLE 11 – DROITS A L'IMAGE

Le Client autorise expressément le LYON SWING FESTIVAL, et tous ses ayants-droits :

- À fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir ;
- À diffuser son image avec le logo du LYON SWING FESTIVAL. En conséquence, le Client garantit le LYON SWING FESTIVAL contre tout recours et/ou action que pourrait former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de son image qui serait susceptible de s'opposer à leur diffusion.

Le Client reconnaît d'ores et déjà être informé et accepter que la décision d'exploiter ou non son image sera laissée à la discrétion des organisateurs du LYON SWING

FESTIVAL. Le LYON SWING FESTIVAL ne prend à son égard et à ce titre aucun engagement d'exploitation en tout ou partie des images enregistrées.

Cette autorisation est accordée pour une durée de dix (10) ans à compter de la signature des présentes, renouvelable par accord mutuel des parties, formalisée par écrit, et restera valable en cas de changement de son état civil actuel. Les organisateurs du LYON SWING FESTIVAL s'engagent à solutionner les éventuels problèmes liés à l'utilisation des clichés.

Toute image visuelle, enregistrement sonore ou autre impression physique des participants, du personnel, des groupes et des événements du LYON SWING FESTIVAL à des fins commerciales et/ou destinées au public est strictement interdit. L'enregistrement à des fins personnelles est autorisé.

ARTICLE 12 – RECLAMATIONS

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée aux organisateurs du LYON SWING FESTIVAL par mail, dans un délai de huit (8) jours maximum après la fin de la manifestation.

ARTICLE 13 – LITIGE

En cas de litige, l'attribution de compétence est faite auprès des tribunaux dans la ville où se situe le siège social. La loi applicable aux relations contractuelles est la loi Française exclusivement.

ARTICLE 14 – CONFIDENTIALITE

Les organisateurs du LYON SWING FESTIVAL collectent des informations uniquement par le biais de saisies directes des clients telles que l'e-mail, les noms, l'adresse, le numéro de téléphone, etc. Les informations sont collectées pour la personnalisation de l'interaction avec le site web, l'amélioration du site web et des services.

Les données des Clients ne sont pas distribuées, partagées ou vendues à des tiers. Toutes les précautions nécessaires pour assurer la sécurité des données des Clients ont été prises.

Les Clients peuvent demander la suppression ou la modification de toutes leurs informations personnelles en contactant les organisateurs du LYON SWING FESTIVAL par mail.